



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des chrétiens d'Orient

Question orale n° 1476

Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation très préoccupante des chrétiens d'Orient persécutés. En 2021, les chrétiens d'Orient ne représentent plus que 5 % de la population totale de cette région. La situation en Irak et en Syrie, où ils ont subi de terribles exactions par l'État islamique, reste très préoccupante. Leur souffrance ne saurait être mesurée et les chiffres de l'exode chrétien sont alarmants : près de 60 % ont fui la Syrie et 80 % ont fui l'Irak depuis le début des conflits. Malgré le recul de Daech, l'extrémisme islamique reste ancré dans les mentalités des populations. Faute de sécurité, d'infrastructures, d'emplois, d'éducation, faute d'avenir et d'espoir, l'exode des chrétiens continue. Mais l'Irak et la Syrie ne doivent pas détourner le regard de la France des autres pays où les chrétiens d'Orient sont en danger. En Orient, les chrétiens sont un vecteur essentiel de paix, de tolérance et de stabilité dans ces sociétés rongées par les conflits et les guerres. Les responsables chrétiens, devenus indispensables, sont aujourd'hui « sur la brèche », essayant d'aider la communauté locale, en répondant comme ils le peuvent aux besoins humanitaires et émotionnels. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser quels sont les moyens déployés par la France pour protéger les chrétiens d'Orient. Elle le prie également de bien vouloir lui indiquer quelle est la part de l'aide internationale de la France attribuée à ces minorités chrétiennes et s'il était envisagé qu'une partie de cette dernière soit directement destinée aux responsables religieux locaux.

Texte de la réponse

SITUATION DES CHRÉTIENS D'ORIENT

M. le président. La parole est à Mme Sandra Boëlle, pour exposer sa question, n° 1476, relative à la situation des chrétiens d'Orient.

Mme Sandra Boëlle. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et de l'Europe. Tous les ans, l'ONG Portes ouvertes publie un index détaillé des persécutions des chrétiens dans le monde. Le dernier index révèle qu'actuellement plus de 340 millions de chrétiens dans 74 pays sont discriminés et persécutés en raison de leur foi, chiffre en constante augmentation. Parmi les chrétiens les plus durement persécutés figurent les chrétiens d'Orient.

Nous sommes, bien entendu, marqués par leur situation en Irak et en Syrie, où ils ont subi de terribles exactions de la part de l'État islamique : assassinats, viols, esclavage sexuel, tortures, destruction des maisons et des églises. Leurs souffrances ne sauraient être mesurées et les chiffres de l'exode chrétien sont alarmants : près de 60 % d'entre eux ont fui la Syrie et 80 % l'Irak depuis le début des conflits. Malgré le recul de Daech, l'extrémisme islamique reste ancré dans les mentalités des populations. Faute de sécurité, d'infrastructures, d'emploi et d'éducation, faute d'avenir et d'espoir, l'exode des chrétiens continue.

L'Irak et la Syrie ne doivent cependant pas détourner notre regard des autres pays où les chrétiens d'Orient sont en danger : l'Iran, le Pakistan, le Yémen, l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Turquie et, récemment encore,

l'Arménie.

En Orient, les chrétiens sont un vecteur de paix, de tolérance et de stabilité dans ces sociétés rongées par les conflits et les guerres. Si la région se vide de ses chrétiens, ce sera la fin du pluralisme et de la tolérance religieuse et, pire encore, le renforcement du dogmatisme de l'islam radical. Les responsables chrétiens, devenus indispensables, sont partout sur la brèche. Dans certains pays, ils œuvrent activement pour la réconciliation et la reconstruction de leur société. Ces acteurs religieux locaux sont souvent plus efficaces que les grandes ONG dans le soutien aux minorités persécutées et pour distribuer l'aide humanitaire. Ils sont en effet les premiers, et souvent les derniers, à s'investir auprès de leurs communautés qui leur font confiance.

Quels sont les moyens déployés par la France pour protéger les chrétiens d'Orient ? Quelle part de l'aide internationale de la France parvient-elle à ces minorités chrétiennes persécutées ? Est-il envisagé qu'une partie en soit directement versée aux responsables religieux locaux indispensables ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité.

M. Franck Riester, *ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité*. Madame la députée, je sais que vous suivez avec beaucoup d'attention la situation des chrétiens d'Orient, puisque vous êtes coprésidente du groupe d'études qui leur est consacré. Vous avez raison : la situation des minorités ethniques et religieuses persécutées au Moyen-Orient est très préoccupante, à commencer par celle des communautés chrétiennes. La France s'est engagée avec détermination, au cours des dernières années, dans la protection de ces minorités, dont dépendent, comme vous l'avez rappelé, la diversité, l'ouverture, le pluralisme, et donc l'avenir des sociétés du Moyen-Orient.

Parmi ces minorités, la France entretient des relations anciennes, ancrées dans l'histoire et marquées par la diffusion de la langue française avec les chrétiens d'Orient, dont la protection s'inscrit en cohérence avec notre conception universaliste des droits de l'homme, y compris la liberté de religion et de conscience, et le maintien de la diversité religieuse de cette région est une condition indispensable, nous le pensons, à son évolution vers la tolérance, la paix et la stabilité.

C'est dans cet esprit que la France s'est mobilisée depuis 2014 pour faire face aux difficultés rencontrées par ces minorités. En mars 2015, la réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité des Nations unies, sous présidence française, a évoqué ces sujets. Le 8 septembre 2015, la conférence internationale organisée par la France a permis d'avancer et d'établir un plan d'action en la matière pour permettre le retour des réfugiés, pour que les auteurs des crimes commis répondent de leurs actes et pour restaurer et préserver le patrimoine culturel des chrétiens d'Orient. En 2015 encore, un fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient a été créé par la France, avec quarante projets, pour un montant total de 11 millions d'euros directement attribués à des chrétiens d'Orient. Le 23 janvier 2020, le Président de la République a annoncé la création d'un fonds consacré au soutien des écoles chrétiennes francophones ou enseignant le français au Moyen-Orient, qui permet d'accompagner de nombreux établissements scolaires, en particulier au Liban, mais aussi dans les territoires palestiniens, en Jordanie et en Égypte – vous avez évoqué de nombreux pays –, avec pas moins de 2 millions d'euros déjà engagés.

Vous le voyez, madame la députée, l'avenir des chrétiens d'Orient est très important aux yeux du Gouvernement. Nous continuons également, avec nos différentes ambassades et représentations diplomatiques à veiller à ce qu'une aide spécifique soit prise en compte pour accompagner ces victimes de discrimination. Nous sommes convaincus que les chrétiens d'Orient et leur avenir doivent rester pour nous une priorité.

M. le président. La parole est à Mme Sandra Boëlle.

Mme Sandra Boëlle. Merci, monsieur le ministre délégué, pour les éléments que vous venez de nous communiquer. Nous savons que la France est très investie sur ces questions. Cela dit, je pense que vous ne m'avez pas tout à fait répondu puisque je vous ai interrogé sur l'aide qui pouvait être apportée directement aux

religieux des communautés minoritaires.

M. Jean Lassalle. Bravo !

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Boëlle](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1476

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mai 2021](#)

Réponse publiée le : 26 mai 2021, page 5451

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mai 2021](#)